

est; il faudra qu'il se restaure par le culte catholique, ou bien, nous aurons la douleur de voir disparaître une de nos plus jolies églises, et s'effacer, sans ombre de souvenir, le testament du moyen âge.

Heureux l'écrivain dont la parole n'essaie pas vainement de redonner la vie à des cendres, et promet à des débris un avenir! Assurément, nous n'avons pas conçu de nous une si présomptueuse opinion, et pourtant il nous semble qu'elle n'ira pas mourir sans force, notre voix; de plus puissantes en grossiront, en prolongeront les faibles retentissements. Elle aura dit la fondation d'un monastère, qui, durant trois siècles, eut ses talents, ses vertus, ses gloires, ses revers; elle aura représenté les allures et la physionomie d'un sanctuaire, où l'architecture gothique, éternée déjà et touchant à sadécadence, sut conserver toutefois le genre *fleuri* avec plus de grâce et de pureté qu'en des monuments plus célèbres parmi nous, comme par exemple la somptueuse chapelle de Bourbon, à St-Jean; elle aura raconté quelques faits inconnus, éveillé plus d'un utile souvenir, dépeint l'image de ruines assez pittoresques pour intéresser une curiosité légitime, et point assez envieillies pour déconcerter le projet d'une restauration prochaine; elle aura conquis du moins à la basilique délaissée un regard plus sérieux, et qui sait.....? Puisse-t-elle encore appeler l'attention de ceux à qui sont confiés l'honneur de la religion, la dignité des arts, la conservation de nos édifices! Puisse-t-elle, au besoin, sauver l'Observance du coup qui a fait tomber, sous le marteau du vandalisme légal, la magnifique église des Jacobins, et qui précipite aujourd'hui, sous les calculs de l'intérêt privé, la simple, mais religieuse chapelle des Pénitents de la Miséricorde (1).

(1) Elle avait été érigée en 1625, par César Laure, milanais, teinturier en soie et bourgeois de Lyon, dont le fils fut échevin en 1649 et 1650. La cave de cette chapelle, située près du couvent des Carmes, était destinée à la sépulture des suppliciés. *Nouv. Melang.* de M. Bregnot du Lut, p. 405.